

Perwez, le 4 décembre 2023

Ordre du jour du Conseil du 12 décembre 2023.

Conformément aux dispositions de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, nous avons l'honneur de vous convoquer, à la séance du Conseil communal qui aura lieu **le mardi 12 décembre 2023 à 19h30 en la salle du Conseil communal, rue Emile de Brabant 2 à 1360 Perwez.**

SÉANCE PUBLIQUE

FINANCES

1. Comptabilité communale - Comptes annuels de l'exercice 2022 - Approbation - Information - Communication
2. Taxes et centimes additionnels - Impôt des personnes physiques et précompte immobilier - Exercice 2024 - Approbation - Communication
3. Modification budgétaire n° 2 des services ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2023 - demande de réformation - Ratification

COMMUNICATION

4. Budget communal- Exercice 2024 - Rapport annuel 2023 en application de l'article L1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation - Commentaires

FINANCES

5. Budget communal - Exercice 2024 - Subventions communales directes et indirectes - Fixation - Proposition - Décision
6. Budget communal - Exercice 2024 - Services ordinaire et extraordinaire - Arrêt - Décision - 2.073.521.1/sdw-ju

SYNERGIE COMMUNE ET CPAS

7. Rapport de Synergie 2023 - Commune et CPAS - Approbation

FINANCES

8. Fabrique d'église Saint Jean Baptiste de Wastines - Budget de l'exercice 2024 - Approbation - 1.857.073.521.1
9. Fabrique d'église Saint-Trond à Thorembois-Saint-Trond - Budget de l'exercice 2024 - Approbation - 1.857.073.521.1

PERSONNEL

10. Fixation d'un règlement d'octroi de titres-repas au personnel communal

SECRETARIAT

11. Composition du Conseil de l'Action Sociale - Exclusion par le groupe politique « DRC Plus » d'un conseiller de l'Action Sociale - Prise d'acte
12. InBW - Assemblée générale - Mercredi 20 décembre 2023 à 18 h30 - Approbation - Décision
13. ORES Assets - Assemblée générale ordinaire - Jeudi 14 décembre 2023 à 18 h30

Avenue Jean MONNET 2 à 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE - Ordre du jour - Approbation - Décision

14. ORES Assets - Assemblée générale extraordinaire - Jeudi 14 décembre 2023 à 18 h00 Avenue Jean MONNET 2 à 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE - Ordre du jour - Approbation - Décision

ENVIRONNEMENT

15. Environnement - Fuite de Gasoil sur le site de l'école d'Orbais - Assainissement du sol - Fond d'aide financier - ASBL PROMAZ - Convention - Approbation

MARCHÉS PUBLICS

16. PIWACY - Marché de travaux - Commune de 1360 PERWEZ - Aménagement de Sens uniques Limités et de zones 30 km/h - Lot unique - Décompte final de travaux - Décision

TRAVAUX

17. Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.) - Nouveau Contrat de services de protection unique (CSPU) - Contrat Cadre - Contrat d'application 2024-2028 - Décision
18. Matériel des services techniques - Déclassement de la débroussailleuse arrière pour tracteur VANDELE, modèle SWING de 2008 - Décision

PATRIMOINE

19. Propriété communale - Bail emphytéotique entre la Commune, l'A.S.B.L. "COLLEGE DA VINCI PERWEZ" et l'A.S.B.L. "Société patrimoniale d'administration des bâtiments scolaires du réseau libre non-confessionnel (SPABSLNC) - Collège DA VINCI - Avenue des Tourterelles 28 à PERWEZ - Projet de bail emphytéotique - Accord - Décision

CENTRE SPORTIF

20. Infrastructures sportives de quartier - Projet d'implantation d'un skatepark - Constitution d'un comité des utilisateurs - Approbation - Désignation - Décision - 1.855,3/m²

SALLES COMMUNALES

21. Salle - SCAJ - ASBL CRABE - mise à disposition de la salle tous les jeudis.

SÉANCE HUIS CLOS

PERSONNEL

22. Agent statutaire - Démission suite à l'introduction d'une demande de pension - Prise d'acte
23. CPAS - Convention de mise à disposition d'un travailleur - Désignation - Décision - 2.08
24. Proxibus - Remplacement du chauffeur - Convention - Information - Décision

ENSEIGNEMENT

25. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Demande de congé pour interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental - 24 périodes - du 14 janvier 2023 au 13 mars 2024 - Décision
26. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Enseignante maternelle - Emploi vacant - Ouverture de classe - 6 périodes - du 20/11/2023 au 05/07/2024 inclus - Décision
27. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Institutrice primaire à titre

- temporaire - Emploi non-vacant - 8 périodes - Du 08 novembre 2023 jusqu'au plus tard le 05 juillet 2024 - Remplacement
28. Ecoles communales de PERWEZ- Maitre d'éducation physique à titre temporaire - Emploi non-vacant - Remplacement - 14 périodes - A partir du 06 novembre 2023 - Décision
29. Ecoles communales de PERWEZ- Maitre de psychomotricité - Emploi vacant - Ouverture de classe - 2 périodes - du 20/11/2023 au 05/07/2024 inclus - Décision
30. Institutrice primaire nommée à titre définitif - Situation administrative - Disponibilité pour cause de maladie - Décision

Arrêté par le Collège communal du 1er décembre 2023

La Directrice générale

Stéphanie THIBEAUX



Le Bourgmestre,

Jordan GODFRIAUX

Extraits du règlement d'ordre intérieur du conseil communal

Article 20

Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point - en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement - sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour. Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.

Article 21

{Le directeur général ou le fonctionnaire désigné par lui, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question aux articles 20 et 20bis du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures.

Afin d'éviter que plusieurs conseillers sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents, ces derniers prendront rendez-vous avec le directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui.}

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les fonctionnaires communaux désignés par le directeur général fournissent aux membres du conseil communal qui le demandent des informations techniques au sujet des documents figurant aux dossiers dont il est question à l'article 20.

Les membres du Conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies conviennent avec le fonctionnaire communal concerné des jour et heure auxquels ils lui feront visite. Le Directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui, ainsi que le Directeur financier ou le fonctionnaire délégué par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques à la compréhension des dossiers, et cela spécialement :

- durant les heures normales d'ouverture des bureaux, soit le lundi matin, qui précède la séance du conseil communal, entre 9h00 et 11h00
- durant une période en dehors des heures normales d'ouverture des bureaux, soit le jeudi qui précède le conseil communal, entre 16h30 et 18h30.